



LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

<input type="checkbox"/> compétence ⁽¹⁾ obligatoire	<input checked="" type="checkbox"/> commune
<input checked="" type="checkbox"/> compétence ⁽¹⁾ optionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> EPCI
<input checked="" type="checkbox"/> service ⁽²⁾	

⁽¹⁾ Une compétence concerne l'intégralité du patrimoine ou des projets de la collectivité sur son territoire. Pour transférer une compétence, l'adhérent prend une délibération.

⁽²⁾ Un service est spécifique à une partie du patrimoine seulement ou à un projet particulier sur son territoire. Pour adhérer au service, la commune/EPCI prend une délibération. Une convention spécifique est ensuite établie afin de définir le périmètre de la mission, son contenu technique, le plan de financement et la durée.

CONTENU

Fort de son expérience sur les réseaux énergétiques, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est, pour ses adhérents, l'interlocuteur privilégié lorsqu'il s'agit de développer un projet d'énergie renouvelable.

Il les accompagne en tant que conseiller technique dans leurs démarches (de l'élaboration du cahier des charges jusqu'à la réception des travaux), dans le contenu des contrats de maintenance et dans l'analyse des offres des prestataires.

À la lumière des résultats techniques et économiques des études de faisabilité ou d'opportunité, la collectivité peut faire appel à la SEML Côte-d'Or Énergies ou à tout autre développeur privé.

Deux catégories de projet existent dont le modèle économique diffère :

- La production d'électricité ou de biogaz (éolien, photovoltaïque, hydraulique, méthanisation, ...) : le modèle économique permet à l'investisseur de dégager des bénéfices d'où l'intérêt de bien choisir le porteur de projet
- La production de chaleur (bois-énergie, solaire thermique, déchet, géothermie, ...)
La distribution de chaleur organisée par une collectivité (qui peut être la régie Côte-d'Or Chaleur, créée par le SICECO), repose sur un SPIC (service public industriel et commercial). La chaleur est vendue à prix coûtant.



Pour le développement d'un projet d'énergie renouvelable, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, alloue des subventions.
Je les retrouve sur

www.siceco.fr

MES CONTACTS

Mathieu Julien - mjulien@siceco.fr - 03 80 50 80 42 (toutes énergies hors bois)
Estelle Forbach - eforbach@siceco.fr - 03 80 50 08 90 (Bois-énergie)